



République Française

Mairie de  
LABASTIDE DE LEVIS  
-----  
F – 81150

**14<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal**

**19 septembre 2022**

**DEL N° 2022/037**

**Le lundi 19 septembre 2022, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Carraïroles, en séance ordinaire, sous la présidence de François VERGNES, Maire.**

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
BASSAT Michel	X			PONS Annie	X		
BERTRAND Sabine	X			PUJOL Benjamin		X	
LEBERT Joffrey		X		RIGAL Ludivine	X		
LEHUGEUR Virginie	X			SIE Eric	X		
MENARD Marjorie	X			VERGNES François	X		
MOSNA Ingrid	X			VIGUIER Frédéric	X		
MURIENTE Jean-Paul	X			VIEU Max	X		
PAGES Francis	X						
Présents	13		Représenté		Absents	2	

**Date de la convocation :** 09 septembre 2022

**Secrétaire de Séance :** Sabine BERTRAND

**2022-14-03**                      **Affaires communales**

**2022-14-03-01**              **Attribution du marché pour l'aménagement d'une plate-forme multi-sport et la création d'une aire de stationnement**

Le maire rappelle que certains élus ont souligné les risques de nuisances que la création du city-stade plateforme de sports tous temps pourrait engendrer. Il souligne que le projet doit être compris dans son ensemble : aire de stationnement et plateforme sportive et dans le cadre de l'amélioration des services rendus à la population, y compris les jeunes. Il propose de réduire ces risques en agissant selon 3 axes :

1. Organisation autour de la plateforme d'un projet avec les jeunes
2. Définition d'un règlement d'utilisation strict et engagement à une intervention rapide en cas de non respect
3. Installation d'un système de visio-protection et étude technique et financière d'une clôture périphérique pour faire respecter les horaires le cas échéant.

L'aire de stationnement est indispensable pour poursuivre le plan de circulation et de stationnement engagé il y a maintenant 2 ans.

Après une discussion argumentée, les élus ayant majoritairement confirmé leur soutien au projet, il convient d'examiner le marché.

Le maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par les maitres d'œuvre dont il salue la réactivité.

Après négociation, le projet se rapproche de l'enveloppe initiale, compte tenu des fortes augmentations ayant affecté les matériaux et matériels visés au marché.

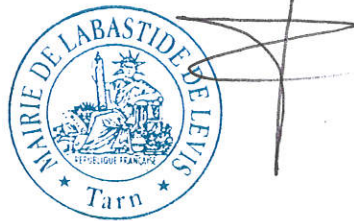
Le reste à charge est absorbable par le budget communal car il sera réduit par la subvention Leader que la mobilisation de chacun ( élus, services de l'agglo, entreprises et maitres d'œuvre) permet de solliciter malgré un calendrier serré.

**Le rapport d'analyse des offres du maitre d'œuvre ayant été présenté,**

**Après en avoir délibéré, les élus attribuent le marché pour l'aménagement d'une plate-forme multi-sport et la création d'une aire de stationnement à la société Laclau TP, classée première dans l'analyse des offres pour un montant de 139 656, 90 € HT.**

<b>Délibération 2022/D037</b>					
<b>Élus présents</b>		<b>13</b>		<b>Élus représentés</b>	
				<b>0</b>	
<b>Pour</b>	<i>11</i>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Contre</b>	<b>2</b>

Le Maire,  
F. VERGNES



Copie rendue exécutoire par publication sur le site internet de la commune